

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs. Jean-Pierre LALANNE - Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valérianne ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 18h40 - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 18h40
- M. Michel BREAN donne pouvoir à Mme Laure FAUDEMÉR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : TEMPORADA 2014 : TARIFS PUBLICITAIRES DES SUPPORTS PROMOTIONNELS

De manière à assurer la promotion des événements taurins et festifs organisés par la Ville de Dax, un certain nombre de supports de communication sont réalisés chaque année, dépliants, billets, affiches, site Internet, reproduisant le visuel de chacun de ces événements.

Ces supports de communication sont susceptibles d'intéresser des annonceurs publicitaires pour l'emplacement qui leur est réservé. La vente des espaces publicitaires a été confiée à l'Office de Tourisme dans le cadre d'une convention.

Dans un souci de rendre attractifs les supports de communication et dans l'objectif d'attirer de nouveaux annonceurs, aux supports traditionnellement commercialisés (billetterie, mailing abonnement et réabonnement, pochette à billets, livret programme, document de sorté, gobelet réutilisable) s'ajoutent cette année la vente d'encarts publicitaires sur le site Internet de la Ville de Dax, sur l'application mobile 'Dax, la feria!' et sur un nouveau support papier le flyer spectacles. Par ailleurs, pour optimiser les supports de promotion de la Feria, le livret programme devient l'unique document qui recensera toutes les informations sur l'événement et remplace à la fois le dépliant et le magazine de la Feria.

Il est proposé les tarifs HT suivants :

- * Billetterie 3 420 €
Pour les corridas de la Feria et de Toros y Salsa, corrida de rejón, master des vaches sans corde, cours de salsa, concours landais, novillada piquée, novilladas non piquées, abonnement novilladas non piquées et autres spectacles (93000 exemplaires électroniques)
- * Mailing abonnement et réabonnement
Tirage 1000 exemplaires + 6000 envois par courriel
 - 1/2 page 690 €
 - page entière 1 200 €
- * Pochette à billets
Tirage 8000 exemplaires
 - 1/4 page 600 €
 - 1/2 page 850 €
 - page entière 1 000 €
- * Livret programme
Tirage 40000 exemplaires
 - Bandeau bas de page 400 €
 - 4ème de couverture 1 100 €
 - Double page centrale 1 300 €
 - page entière 800 €
- * Sortéo
Tirage 42000 exemplaires
 - Bandeau recto 850 €
- * Gobelet réutilisable
Tirage 250 000 exemplaires
 - Bandeau 3 500 €
- * Flyer spectacles
Tirage 50 000 exemplaires
 - Bandeau 1 200 €
- * Site Internet 'Dax, la Feria !'
- Encart au-dessus de la barre de navigation 1 000 €
- * Application mobile 'Dax, la Feria !'
- Encart en ouverture 600 €

Les annonceurs bénéficieront de 5% ou de 10% de remise sur les packs multipass, optimum et platinum mis en place par l'Office de Tourisme, en fonction du volume d'achat d'encarts publicitaires sur le Guide Thermal.

Les annonceurs bénéficieront de 5%, 8%, 10% ou 12% de remise en fonction du volume d'achats d'encarts publicitaires sur les autres guides mis en place par l'Office de Tourisme.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2014.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les tarifs publicitaires tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ces produits.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140429-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Avril 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».